



Madame, Monsieur,

Afin d'évaluer la pertinence de **votre candidature** au **réseau** des **Sites Remarquables du Goût** , nous vous remercions de commencer par vérifier que vous répondez positivement aux six questions suivantes et de bien noter que l'envoi de ce formulaire vaut acceptation des conditions qui y sont développées.

- - Fédération Nationale des associations locales des Sites Remarquables du Goût - -

Adresse : 17 rue de la cure 10340 Les Riceys / *SIRET* n° 440 205 789 00025 - *Tél*: (+33).6.75.75.86.78 6

Web: sites-remarquables-du-gout.fr - *Mail* : lessitesremarquablesdugout@gmail.com



1. Le produit alimentaire support de la reconnaissance demandée est :

2. Le patrimoine associé au produit (paysage et architecture) pour lequel la reconnaissance est demandé peut-être décrit ci-dessous :

3. Le nom du site pour lequel la reconnaissance est demandé a été choisi est :

4. La délimitation géographique peut être précisée ci-dessous :

5. La liste des acteurs associés pour déposer le dossier de candidature peut être dressée ci - dessous (en donnant éventuellement les familles d'acteurs) :

6. Nom de la personne qui remplit cette fiche, sa fonction et ses coordonnées complètes sont à noter ci-dessous. Cette personne sera le contact de la **Fédération Nationale** :

- - Fédération Nationale des associations locales des Sites Remarquables du Goût - -

Adresse : 17 rue de la cure 10340 Les Riceys / *SIRET* n° 440 205 789 00025 - *Tél*: (+33).6.75.75.86.78 6

Web: sites-remarquables-du-gout.fr - *Mail* : lessitesremarquablesdugout@gmail.com



PREMIÈRE ÉTAPE

Une fois la fiche ci-dessus complétée, lui associer **une note de 4 pages**, une carte et des illustrations et envoyer l'ensemble par courrier.

La note de 4 pages doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- **Le produit alimentaire choisi est-il emblématique localement ? Bénéficie-t-il d'une histoire ?**

Il faut notamment démontrer que le produit pour lequel la reconnaissance est demandée est vivant, qu'il est connu depuis de nombreuses années. La mise en évidence des signes d'origine et de qualité dont bénéficie le produit est ici essentielle. Le caractère identitaire et les qualités gustatives du produit seront décrites. L'utilisation de l'Inventaire du **Patrimoine Culinaire** de la Région est conseillée.

- **Le patrimoine associé au produit alimentaire est-il spécifique ?**

Il s'agit ensuite d'argumenter sur la présence d'un patrimoine identitaire fort. Directement lié au produit, le patrimoine doit provoquer l'émotion du fait d'une grande qualité paysagère et architecturale. Le patrimoine immatériel associé doit également être présenté.

- - Fédération Nationale des associations locales des Sites Remarquables du Goût - -

Adresse : 17 rue de la cure 10340 Les Riceys / SIRET n° 440 205 789 00025 - Tél: (+33).6.75.75.86.78 6

Web: sites-remarquables-du-gout.fr - Mail : lessitesremarquablesdugout@gmail.com



- **Le patrimoine concerné a-t-il déjà fait l'objet d'actions de préservation et de valorisation ?**

Enumérer les démarches existantes ou en projet, permettant d'assurer la préservation, la gestion ou l'amélioration des qualités (classement, Z.P.P.A.U.P., cahier des charges A.O.C., charte paysagère ou plan de paysage, ...) sont décrites. Les savoir-faire spécifiques et les structures paysagères singulières sont décrits, toujours en lien avec l'activité de production.

- **Est-ce qu'un accueil permanent du grand public est proposé ?**

Les modalités d'accueil du grand public permettant de révéler l'accord exceptionnel entre le savoir-faire des hommes, le goût du produit, le patrimoine et le paysage qui lui sont associés, sont détaillées : conditions de visite, lecture de paysage envisagées, ateliers et classes thématiques développées, liens avec les hauts lieux touristiques voisins, capacités et qualités de l'hébergement et de la restauration de la proximité.

- **Est-ce que les acteurs réunis en association locale se sont dotés d'un projet ?**

La définition des échéances et des objectifs et l'esquisse d'un plan d'actions doivent être accompagnées de modalités d'observation et d'évaluation des résultats.

- **Est-ce que le projet développé s'inscrit dans une dynamique de territoire ?**

L'organisation territoriale locale (Pays, Communauté de communes, ...) est importante et amène à aborder les liens avec les Parcs (nationaux et régionaux), les Villes et Pays d'Art et d'Histoire lorsqu'ils existent.

- - Fédération Nationale des associations locales des Sites Remarquables du Goût - -

Adresse : 17 rue de la cure 10340 Les Riceys / SIRET n° 440 205 789 00025 - Tél: (+33).6.75.75.86.78 6

Web: sites-remarquables-du-gout.fr - Mail : lessitesremarquablesdugout@gmail.com



Merci d'insérer un tableau de synthèse faisant clairement apparaître les étapes prévues dans le projet proposé mais aussi les grands chapitres du plan d'actions (formation des hommes notamment à la lecture de paysage, valorisation du patrimoine, sensibilisation à l'approche paysagère à sa compréhension et sa valorisation, mise en tourisme, organisation d'événements, ...).

Cette note sera transmise aux membres de la Commission d'Expertise, pour croiser les regards des représentants des ministères en charge de l'agriculture et de la pêche, de la culture et de la communication, du tourisme et de l'écologie et du développement durable. Avec l'avis de la Commission d'Expertise, les membres de la Commission d'Agrément, également membres du Conseil d'Administration de la Fédération nationale, décideront de poursuivre ou non et donc de demander ou non la présentation d'un dossier de candidature.

SECONDE ÉTAPE

Un courrier signé du président de la **Fédération Nationale des associations locales des Sites Remarquables du Goût** arrêtera une date de visite de terrain et précisera les points à traiter dans le dossier.

Ce courrier sera accompagné d'une facture de 1000 euros émise par la Fédération Nationale pour participation aux frais de candidature. Le site demandeur devra également prendre en charge un forfait hébergement (1 nuit) restauration (dîner, petit-déjeuner, déjeuner) pour 4 personnes.

- L'analyse du dossier de candidature par les membres des Commissions d'Expertise et de Reconnaissance sera l'occasion de vérifier le niveau de réponse aux critères;

- - Fédération Nationale des associations locales des Sites Remarquables du Goût - -

Adresse : 17 rue de la cure 10340 Les Riceys / SIRET n° 440 205 789 00025 - Tél: (+33).6.75.75.86.78 6

Web: sites-remarquables-du-gout.fr - Mail : lessitesremarquablesdugout@gmail.com



- La visite de terrain permettra aux membres de la Commission de Reconnaissance de mesurer l'implication des acteurs locaux mais sera aussi considérée comme une mise en situation d'accueil.

Les membres de la **Commission de Reconnaissance** rédigent un rapport qui permet aux membres du **Conseil d'administration de la Fédération Nationale** d'accepter ou non la candidature.

La reconnaissance est donnée sur la base d'une situation établie, non d'une ambition. Lorsque la candidature est jugée légitime mais qu'un ou plusieurs points restent à développer, un appui des services déconcentrés des ministères peut notamment être proposée. L'accompagnement vers la reconnaissance porte sur une période probatoire, directement liée à l'échéancier du plan d'actions proposé dans la candidature.

La reconnaissance est signifiée par un courrier signé du président de la **Fédération Nationale des Sites Remarquables du Goût**.

Elle implique la constitution d'une association et son adhésion à la **Fédération Nationale** et au respect de ses statuts et de son éventuel Règlement Intérieur.

- - Fédération Nationale des associations locales des Sites Remarquables du Goût - -

Adresse : 17 rue de la cure 10340 Les Riceys / *SIRET* n° 440 205 789 00025 - *Tél*: (+33).6.75.75.86.78 6

Web: sites-remarquables-du-gout.fr - *Mail* : lessitesremarquablesdugout@gmail.com



Plusieurs ministères sont partenaires de la Fédération :

Ministères en charge de la culture, de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement.



Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France**

connaître, pratiquer, transmettre



- - Fédération Nationale des associations locales des Sites Remarquables du Goût - -

Adresse : 17 rue de la cure 10340 Les Riceys / *SIRET* n° 440 205 789 00025 - *Tél*: (+33).6.75.75.86.78 6

Web: sites-remarquables-du-gout.fr - *Mail* : lessitesremarquablesdugout@gmail.com